

Les soignants sont victimes des clusters à l'hôpital, pas responsables

Le Gouvernement tente d'occuper l'espace médiatique en utilisant le hochet du complotisme pour justifier les retards de vaccination chez les soignants...

Non, le problème ne vient pas de la demande, mais bien de l'offre !

Après avoir stigmatisé les jeunes (et moins jeunes), voici venu pour le gouvernement le temps de dénoncer les affreux soignants, héros d'hier et salauds vaccinophobes aujourd'hui.

Alors qu'il y a quelques jours encore on les forçait à venir travailler même positifs au Covid-19, alors qu'aujourd'hui encore il est impossible d'accéder à la vaccination pour la majorité d'entre eux, on veut les faire passer pour ce qu'ils ne sont pas.

Nos héros d'hier ont été envoyés en première ligne sans gants, sans masques, sans surblouses, y compris en étant positifs. L'été est passé, les promesses de reconnaissance attendent encore et maintenant, ces héros d'hier seraient les coupables de la propagation du virus ? Parce qu'ils ont peur ? Mais les soignants aimeraient bien se faire vacciner, s'il y avait des vaccins !

Le gouvernement a été lamentable dans sa gestion de la crise sanitaire. Le Ministre de la Santé a systématiquement promis « l'accélération », alors qu'on est toujours en première... Dans notre département les listes d'attente s'étalent sur des mois, faute de doses. Qui est responsable du retard pris ? Certainement pas les soignants qui se battent contre une pandémie meurtrière avec leur seul courage, tandis que les responsables leur plantent des banderilles dans le dos sur les plateaux de télévision pour cacher leurs responsabilités.

A défaut de se taire, si au moins le Gouvernement pouvait laisser les soignants travailler dans de bonnes conditions, cela permettrait d'améliorer la sérénité des Français éreintés par des annonces tout azimut depuis un an.

De leur côté, les communistes français sont engagés dans la campagne européenne « Pas de profits sur la pandémie ». Nous exigeons que les grands groupes privés (BigPharma) mettent à la disposition des laboratoires publics les brevets de production des vaccins au lieu de rançonner les États de la planète par la pénurie.

Le Gouvernement pourrait soutenir cette démarche face au péril manifeste pour la santé de tous. Mais non, ce sont définitivement les soignants qui sont réfractaires...

Nous, nous préférons la vie aux dividendes, l'Humain d'Abord !

Hervé Poly,
Secrétaire du Parti Communiste
du Pas-de-Calais

Vivre et vieillir dans la dignité

une urgence

Le maintien de l'autonomie est un élément essentiel de dignité pour les personnes âgées. Mais aujourd'hui, qu'elles soient en EHPAD, en résidence autonomie ou à domicile, celles-ci souffrent de l'absence d'un vrai service public de l'autonomie fondé sur la solidarité nationale.

En EHPAD, les restes à charge sont exorbitants par rapport aux revenus alors que le service rendu est trop souvent insuffisant par manque de personnel, de médicalisation, de respect du rythme et des besoins de chacun.

Ce secteur est de plus en plus dominé par de grands groupes capitalistes privés.

Nombre de services à domicile sont au bord de l'asphyxie financière et les usagers en subissent directement les conséquences.

Partout, que ce soit en EHPAD ou à domicile, les personnels du médico-social sont à 90% des femmes, victimes d'un système patriarcal et de moindre coût du travail (temps partiels imposés, minimas conventionnels inférieurs au SMIC...).

Cela ne peut plus durer !

1- L'autonomie doit être couverte à 100% par la Sécurité Sociale

Pour l'essentiel, c'est le travail qui abîme les travailleurs. Mauvaises postures, conditions de travail dégradées, course à la productivité sont responsables tant de troubles squelettos musculaires que de risques psycho-sociaux. Le manque de prévention est encore aggravé avec les reculs constatés en matière de santé au travail (suppression des CHSCT, casse de la médecine du travail...).

C'est pourquoi le financement du maintien de l'autonomie doit être pris en charge à 100% par l'Assurance Maladie.

2- Toutes les générations sont concernées par une réponse digne et à la hauteur des besoins de l'autonomie des retraité(e)s

L'âgisme, qui est la plus répandue et la mieux ancrée de toutes les discriminations,

doit être combattu par des législations anti-discriminations. Ainsi, nous demandons le vote d'une loi pour que les personnes reconnues handicapées après 60 ans ne soient plus exclues de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH, plus favorable que l'APA).

Au lieu d'opposer entre eux jeunes et moins jeunes, il faut au contraire peser tous ensemble pour le développement de la recherche dans tous les domaines (santé, domotique...). Il faut lutter contre l'isolement, la solitude par du logement accessible intégré dans la cité, rendre effectif le droit à la mobilité, l'accès à la culture et aux loisirs..., l'accès aux soins... Autant de progrès qui sont sources de créations massives d'emplois, y compris qualifiés, pour les jeunes et aussi en seconde partie de vie professionnelle.

3- Il faut aussi rétablir l'égalité républicaine devant la loi

4- Il faut bien sûr une revalorisation massive des salaires

Au moins 15% effectifs sur les fiches de paie immédiatement pour toutes et tous et un plan ambitieux de professionnalisation, de formations et de reconnaissance salariale des qualifications actuelles et à venir. C'est la demande de toutes les organisations syndicales.

5- Il faut créer des emplois qualifiés

Sans tarder 200 000 emplois qualifiés, stables et le plus possible à temps plein avec un Plan de formation dans les EHPAD et 100 000 dans le secteur du domicile.

Liberté et le respect des personnels Sécurité sociale

Qui doit financer les besoins du grand-âge et payer les réponses nouvelles à apporter ?

Le gouvernement, à l'instar des gouvernements précédents, est d'abord dans la communication. Une grande réforme de l'autonomie est annoncée depuis 2008 (!) et Macron lui aussi (comme Sarkozy puis Hollande) ne fait que la reporter, maintenant sous prétexte de pandémie.

Cependant, ce Président a tout de même profité de la crise sanitaire pour décider cet été du prolongement (de 2024 à 2033) du prélèvement de 0,5% (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) sur les salariés et retraités sans quasiment aucune mesure nouvelle dans le secteur médico-social.

Le gouvernement vient de créer une 5^{ème} branche de la Sécurité Sociale « pour le soutien à l'autonomie », mais c'est une coquille vide quasiment sans aucune ressource nouvelle que les recettes déjà apportées à 90% par les retraités et les salariés.

À l'opposé de cette logique d'austérité et d'impréparation de l'avenir qui fait le lit des assurances privées le PCF exige :

Un grand service public de l'autonomie

Celui-ci serait financé dans le cadre de la Sécurité Sociale sans augmentation des cotisations sociales. La Sécurité Sociale a en effet les moyens de faire face à ces dépenses nouvelles par deux mesures de justice :

1. En recentrant immédiatement les exonérations massives de cotisations sociales patronales sur les seules TPE et PME (recette de plusieurs dizaines de milliards d'€).
2. En mettant le taux des cotisations sociales des revenus financiers des entreprises, des Banques et Assurances et des gros patrimoines (dividendes, intérêts) au même niveau que celui pesant sur les salaires (recette estimée à 40 milliards d'€ pour l'ensemble de la Branche Maladie dont une part pourrait être affectée à l'autonomie).
3. Cette avancée permettrait, pourquoi pas dans le cadre de la Fonction Publique Hospitalière, de créer un statut unique des personnels de l'autonomie.

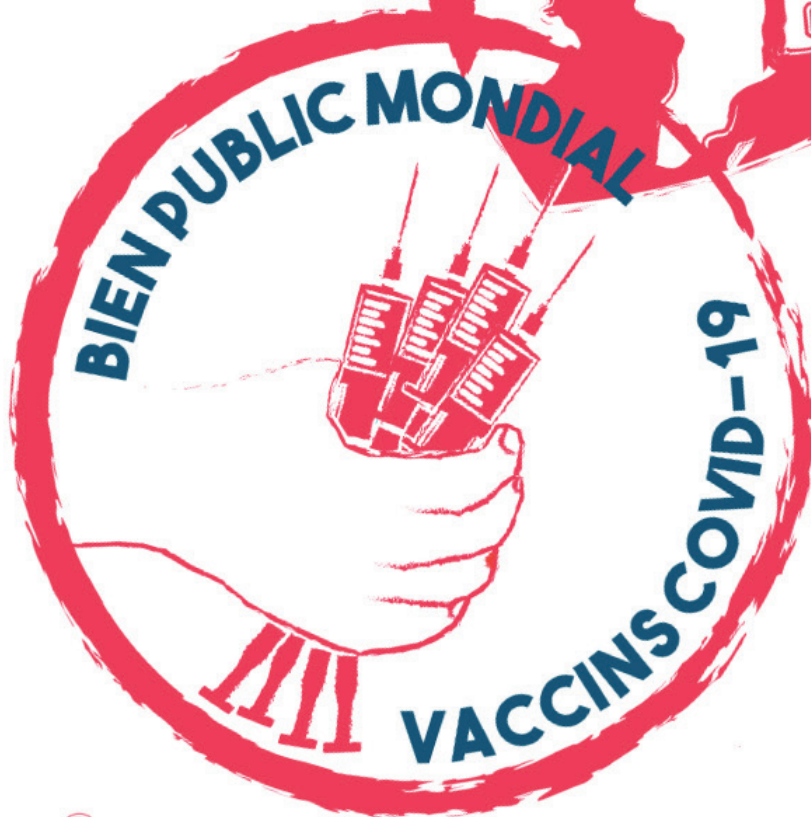
Ce nouveau Service public sera démocratisé

Le service public unifié de l'autonomie associera, dans toutes les instances décisionnelles des représentants de la Sécurité Sociale, de l'État et des Départements mais aussi usagers, élus, représentants des organisations syndicales de salariés et de retraités, les acteurs du secteur, des personnalités qualifiées... Des Pôles publics départementaux, dans le respect des règles nationales, mettront en oeuvre les politiques départementales de la manière la plus adaptée aux Territoires et coordonneront les différents acteurs avec les mêmes règles démocratiques.

La France a largement les moyens de mener une politique de protection sociale plus ambitieuse : cela est vrai aussi des réponses à apporter aux défis du vieillissement dans tous les domaines, en permettant en premier lieu de vivre et vieillir dans la dignité et d'apporter la juste reconnaissance aux personnels de ce secteur que nous appelons massivement à se syndiquer et à renforcer le PCF.

La Commission Nationale Santé du PCF

Par amour de l'humanité,
des vaccins sans brevet



POUR VACCINER
MASSIVEMENT

**Faire du vaccin un
bien public mondial**

Alors que le Covid a fait près de 100 000 morts dans notre pays, la campagne de vaccination reste toujours à la traîne. Fin mars, moins de 3 millions de personnes seulement avaient reçu les deux doses du vaccin. Au rythme actuel de la vaccination, il faudra attendre encore longtemps pour que l'ensemble de la population soit vaccinée.

C'est inacceptable ! Il faut accélérer massivement la campagne de vaccination en prenant la main sur le brevet et sa production.

Une initiative citoyenne européenne, c'est quoi ?

Une ICE est un moyen direct de proposer un changement législatif concret à la Commission européenne.

Les conditions :

- atteindre 1 million de signature
- un an pour le faire, à partir du 30 novembre (date de lancement).

Signez la pétition :



<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>

**LA SANTÉ N'EST PAS UNE MARCHANDISE
JE REJOINS LE**



NOM
PRÉNOM

ADRESSE

E-MAIL

TÉL

PCF PAS-DE-CALAIS
66, rue de la gare
LENS

☎ 03 21 08 12 12
✉ fdpcf62@gmail.com
www.pcf.fr